

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 JUN 2015**

**Délibération**  
n° 2015.06.197

**Commune de Mornac  
- Révision du plan  
d'occupation des sols  
en plan local  
d'urbanisme - Débat  
d'orientations sur le  
projet  
d'aménagement et de  
développement  
durables (PADD)**

**LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.06.197**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

**COMMUNE DE MORNAC - REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT D'ORIENTATIONS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

La commune de Mornac a initié la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme par délibération du 9 mai 2005.

Au sein du Plan Local d'Urbanisme, l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme précise que « le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, « un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

Le débat sur les orientations du PADD est ainsi une étape majeure dans le processus d'élaboration du PLU. Le projet d'aménagement et de développement durables mis en débat est le résultat d'un travail de concertation et d'échanges qui a mobilisé les élus municipaux, les personnes publiques associées et les différents acteurs et associations du territoire.

Le PADD affirme les principes qui constituent la ligne directrice des politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire de la commune de Mornac à court, moyen et long terme :

- Assurer l'accueil des populations nouvelles tout en maîtrisant l'extension de la commune
- Conforter la dynamique économique, commerciale et l'identité agricole
- Préserver et valoriser l'identité paysagère et la qualité environnementale du territoire communal
- Permettre une diversité des modes de déplacements et optimiser les ressources.

Vu l'article L122-9 du code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juin 2015,

**Je vous propose :**

**DE DEBATTRE** des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du Plan local d'urbanisme de la commune de Mornac ;

**DE PRENDRE ACTE** de l'état d'avancement des réflexions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>29 juin 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>29 juin 2015</b>